

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

CONVOCATION : 19 mars 2018
AFFICHAGE : 8 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt trois mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes Nathalie HAVET, Véronique WARMÉ, Chantal CORDELETTE, Sabine MAILLY et Ariane DEREUMAUX ; MM. Eric GUÉANT, Sylvain HALGAND, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Jean-Yves GAUDEFROY, Armel LECLERCQ, Tristan ROBERT, Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Pascal DÉCLE

ABSENT(S) : Néant

PROCURATION(S) : Pascal DÉCLE à Jean-Yves GAUDEFROY

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
Informations et compte-rendu des décisions du maire
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2018
- 3) Approbation du compte de gestion 2017
- 4) Vote du compte administratif 2017
- 5) Participation aux charges intercommunales 2018
- 6) Vote du taux d'imposition des taxes locales directes 2018
- 7) Vote du budget primitif 2018
- 8) Point sur les effectifs communaux et modification du tableau - recrutement d'un agent chargé de l'entretien des locaux
- 9) Convention de partenariat « marais communaux » avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
- 10) Achat de la parcelle de marais AC 124
- 11) Procédure de classement en état manifeste d'abandon de la parcelle AC 119
- 12) Convention de partenariat « Boîte à lire » avec Amiens Métropole
- 13) Questions diverses.

1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme Nathalie HAVET a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 15 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et compte-rendu des décisions du maire

Le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat de Carcassonne.

M. GUÉANT demande d'avoir également une pensée pour l'ancien premier ministre d'Australie du sud, Jay WEATHERILL, non réélu et remplacé par Steven MARSHALL.

M. GUÉANT remercie M. LECLERCQ pour l'opération « Hauts de France propres » menée dans les marais communaux.

Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires de courriers de la part de M. MYRDA. M. GUÉANT informe le conseil de la suite donnée à la procédure judiciaire concernant cet administré.

Une procédure de péril imminent a été engagée pour l'habitation sise 8 Place Gaston Delapierre : un expert judiciaire a été saisi (expertise prévue le mercredi 28 mars 2018).

La commune a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour les parcelles AE 286 et AE 304.

2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2018

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2018 est approuvé.

Pour : 15 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

3 : Approbation du compte de gestion 2017

Le conseil municipal, après s'être fait présenter par M. le Maire :

Le budget primitif de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, le détail des mandats délivrés, les titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du receveur dressé par les comptables, Mme Yveline ASSIER, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, et Mme Françoise LACROIX, du 1^{er} janvier 2018 au 16 février 2018, accompagné des développements des comptes tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer, de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, le montant de tous les titres de recettes émis, le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le déséquilibre engendré par la décision modificative n° 01/2018 dû à un doublon informatique sera corrigé au budget primitif 2018,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par la comptable de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

4 : Vote du compte administratif 2017

Présidence : Nathalie HAVET. Présents : 14 - Délibérants : 13 - Procuration : 1

Le conseil municipal réuni, sous la présidence de Mme Nathalie HAVET, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Eric GUÉANT, Maire et ordonnateur,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que les données du compte administratif sont conformes à celles du compte de gestion du comptable selon les données résumées ci-dessous :

	Reports	Opérations de l'exercice	Total	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				
Dépenses		12 236.90 €	12 236.90 €	
Recettes		3 609.06 €	3 609.06 €	
Résultat exercice	71 791.57 €	- 8 627.84 €	- 8 627.84 €	63 163.73 €
FONCTIONNEMENT				
Dépenses		300 277.42 €	300 277.42 €	
Recettes		316 977.17 €	316 977.17 €	
Résultat exercice	10 009.19 €	16 699.75 €	16 699.75 €	26 708.94 €
TOTAL	81 800.76 €	8 071.91 €	8 071.91 €	89 872.67 €

Considérant que le déséquilibre engendré par la décision modificative n° 01/2018 dû à un doublon informatique sera corrigé au budget primitif 2018,

M. GUÉANT s'absente au moment du vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 26 708.94 €.

Le solde d'exécution d'investissement s'élève à -8 627.84 €.

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

5 : Participation aux charges intercommunales 2018

M. GUÉANT énumère les contributions aux syndicats et organismes auxquels adhère la commune pour 2018 :

- Fédération Départementale d'énergie	:	1 934.32 €
- SISA	:	410.00 €
- Syndicat des Alençons	:	1 110.00 €
- SISCO de Blangy-Glisy	:	8 749.38 €
- SIVOM de Boves (aide sociale + dette voirie)	:	12 364.12 €
- CAUE 80	:	50.00 €

		24 617.82 €
 AMIENS METROPOLE	:	 25 028.00 €

Considérant que toutes les participations 2018 n'ont pas encore été notifiées, après en avoir délibéré, les élus **ACCEPTENT** le mandatement des contributions aux syndicats et organismes précités.

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

6 : Vote du taux d'imposition des taxes locales directes 2018

M. GUÉANT rappelle que l'actuel conseil municipal s'était engagé à ne pas augmenter les impôts et propose donc de reconduire les taux appliqués depuis 2000, à savoir :

Taxe d'habitation	12,98 %
Taxe sur le foncier bâti	23,41 %
Taxe sur le foncier non bâti	36,57 %

Ces taux permettent d'obtenir un produit fiscal attendu, en recettes de fonctionnement (compte 73111, contributions directes de la nomenclature M14) de 150 187 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux des taxes locales directes pour 2018.

Pour : 15 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

7 : Vote du budget primitif 2018

Les montants des dotations 2018 ne sont pas encore notifiés.

Après la présentation du budget primitif 2018 faite par M. GUÉANT, Considérant que le déséquilibre engendré sur le compte administratif 2017 par la décision modificative n° 01/2018 sera corrigé au budget primitif 2018,

<u>INVESTISSEMENT</u>	
DÉPENSES	549 237.33 €
RESTES A RÉALISER	
TOTAL	549 237.33 €
RECETTES	486 073.60 € €
RESTES A RÉALISER	
INVESTISSEMENT REPORTÉ	63 163.73 €
TOTAL	549 237.33 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	323 399.84 €
RECETTES	296 690.90 €
FONCTIONNEMENT REPORTÉ	26 708.94 €
TOTAL	323 399.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote et APPROUVE le budget primitif 2018 présenté.

Pour : 15 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

8 : Point sur les effectifs communaux et modification du tableau - recrutement d'un agent chargé de l'entretien des locaux

M. GUÉANT rappelle qu'il n'est plus possible d'engager de contrats aidés. Le contrat de M. BOURBIER (qui est en arrêt de maladie ordinaire jusqu'au 12 avril) s'achèvera en août prochain et ne pourra donc pas être renouvelé.

Mme FLAMENT devrait reprendre à mi-temps le 2 avril pour une durée de trois mois.

La gestion du personnel technique est donc très compliquée.

Il apparaît donc nécessaire de pouvoir recruter : un contrat aidé si cela est possible, un contrat de droit privé le cas échéant, de créer un poste d'agent d'entretien (en remplacement du contrat aidé de Mme COUPÉ), de recruter un agent polyvalent pour remplacer M. BOURBIER à compter d'août ou septembre (en fonction des congés annuels).

Il sera proposé à Corentin TABART de bénéficier d'un contrat pour les besoins occasionnels, de 20 à 35 heures hebdomadaires, durant les congés scolaires (congés des autres agents et augmentation de la quantité de travail au printemps et en été).

Voir en annexe le tableau modifié.

Le conseil municipal, après délibération, AUTORISE M. GUÉANT à procéder aux recrutements nécessaires, de FIXER le temps de travail hebdomadaire des contrats concernés, dans la limite des montants fixés au budget,

ACCEPTE les modifications apportées au tableau des effectifs tel que joint en annexe.

Pour : 15 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

9 : Convention de partenariat « marais communaux » avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Le conseil municipal, par délibération 2018/04 a autorisé M. GUÉANT à signer une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, jusqu'en 2020.

Cependant, après concertation, pour faciliter le montage des projets et permettre d'obtenir des financements, le Conservatoire a demandé que la convention soit signée pour une durée de 15 ans.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE M. le maire à signer la convention telle que jointe en annexe.

Pour : 15 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

10 : Achat de la parcelle de marais AC 124

La parcelle AC 124 (2 986 m²) est située dans les marais, elle fait partie du périmètre de zone de préemption délégué avec le Conseil Départemental.

D'après l'agent immobilier, le propriétaire souhaiterait la vendre au prix de 15 000 €. Lui-même a estimé le bien entre 10 000 € et 12 000 €.

Le conseil départemental ne subventionne plus ce type d'acquisition.

Après délibération, le conseil municipal **AUTORISE M. GUÉANT** à FAIRE ACQUISITION de ladite parcelle et de **SIGNER** tout document nécessaire à cet achat.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2 (dont 1 procuration)

11 : Procédure de classement en état manifeste d'abandon de la parcelle AC 119

La parcelle AC 119 n'est plus entretenue. Un mobil-home y est installé.

Considérant l'article L.2243-1 du code général des collectivités territoriales,
Ouï l'exposé de M. GUÉANT,

Le conseil municipal DEMANDE au Maire d'engager la procédure, l'AUTORISE à dresser un procès-verbal provisoire de la parcelle AC 119 et LE CHARGE de constater son état d'abandon manifeste.

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

12 : Convention de partenariat « Boite à lire » avec Amiens Métropole

Dans le cadre de sa politique culturelle et notamment dans ses objectifs de développement d'une offre culturelle de proximité, Amiens Métropole étend le dispositif Boites à lire dans les communes de la Communauté d'Agglomération.

Les Boites à lire constituent des espaces de « livres-échanges » qui, installés dans des points stratégiques de l'espace public, permettent aux habitants de déposer ou d'emprunter un livre, librement et gratuitement. Elles visent à compléter l'offre de lecture publique du territoire et offrent un service à ceux qui ne fréquentent pas les bibliothèques.

Ouï l'exposé de Mme HAVET,

Après délibération, le conseil municipal EMET UN AVIS FAVORABLE à l'installation d'une boîte à lire et AUTORISE M. GUÉANT, ou toute autre personne déléguée par lui, à SIGNER la convention jointe.

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

13 : Questions diverses

- ✚ Mme CORDELETTE a suivi une formation de désherbage et a rencontré d'autres bibliothécaires à Poulainville. La bibliothèque de Blangy-Tronville est peu fréquentée.**

Il faudrait trouver des volontaires pour ouvrir plus souvent (une fois par semaine).
A compter de la rentrée de septembre, les élèves emprunteront à nouveau les livres sur le temps scolaire (organisation à déterminer).

- ✚ M. GUÉANT remercie M. HALGAND pour le travail fourni par l'association.
Le programme officiel sera distribué dans la semaine.
Un album illustré bilingue sera offert aux enfants de l'école par le SISCO Blangy-Glisy.
Pour la restauration du midi, il y aura des food-trucks.
Un appel à la population va être lancé pour aider au nettoyage du centre bourg.
Le lundi 23 avril, un buffet campagnard sera offert par les Australiens aux personnes qui les hébergent.
Budget global : 11 000 € (complètement pris en charge par l'association et ses sponsors).
Une équipe vidéo est chargée de faire un DVD de la journée.
- ✚ Mme HAVET présente les options retenues pour la fête locale des 2 et 3 juin prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Nathalie HAVET - 1 ^{ère} adjointe	Secrétaire de séance
Patrice BOUTEILLE - 2 ^{ème} adjoint -	
Sylvain HALGAND - 3 ^{ème} adjoint	
Véronique WARMÉ - 4 ^{ème} adjointe	
Olivier CARLOS	
Sabine MAILLY	
Pascal DÉCLE	Absent excusé - Pouvoir à J.-Y. GAUDEFROY
Armel LECLERCQ	
Chantal CORDELETTE	
Jean-Yves GAUDEFROY	
Tristan ROBERT	
Charles PRAMAGGIORE	
Ariane DEREUMAUX	
Matthieu LENGLET	